



## Accompagnement des entreprises victimes de violences le samedi 18 mai 2019 à Reims

**La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Marne accompagne les entreprises victimes des débordements qui ont eu lieu samedi 18 mai à Reims, en marge de la manifestation des Gilets Jaunes.**

Depuis le début du mouvement des Gilets Jaunes, l'Etat a instauré des dispositifs d'accompagnement à destination des artisans et des commerçants.

Le pôle Entreprise de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Marne accompagne les artisans dans leurs démarches de recours à ces dispositifs d'aide et d'accompagnement de l'Etat.

Les manifestations des gilets jaunes ont amené l'Etat à mettre en place des dispositifs d'accompagnement à destination des artisans et commerçants. Remboursement accéléré des crédits d'impôts, report des échéances sociales, délai ou remise de la dette fiscale suite à la saisie de la Commission des chefs de services financiers (CCSF) : l'ensemble des dispositions prises pour accompagner les entreprises depuis novembre 2018 est disponible [ici](#).

Suite aux alertes de CMA France sur la situation préoccupante des entreprises artisanales, le Ministère de l'Economie et des Finances Bruno Le Maire et la secrétaire d'Etat Agnès Pannier-Runacher ont décidé de prolonger le dispositif d'aide et d'accompagnement jusqu'au 30 juin 2019.

Conseils sur les démarches à suivre, aide à la constitution de dossiers, orientation vers les interlocuteurs publics, la CMA51 accompagne les entreprises victimes des débordements du 18 mai 2019 à Reims.

### Informations pratiques

Contact Pôle Développement économique :

[entreprise@cm-marne.fr](mailto:entreprise@cm-marne.fr)

03.26.40.22.03

Contact DIRRECTE Grand Est :

[ge.pole3E@direccte.gouv.fr](mailto:ge.pole3E@direccte.gouv.fr)

### Nous suivre sur les réseaux sociaux



[@artisanat51](https://www.facebook.com/artisanat51)



[#artisanat51](https://www.instagram.com/artisanat51)